



CONSEIL MUNCIPAL SÉANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation :

16 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

	CONSEILLERS			
Délibérations				
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-125 à 25-126 incluse	26	05	07	31
De la délibération n°25-127 à 25-150 incluse	27	05	06	32
De la délibération n°25-151 à 25-152 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-153	27	05	06	32
Pour la délibération n°25-154	26	04	07	30
De la délibération n°25-155 à 25-156 incluse	27	05	06	32

Secrétaire: Mme Élodie DUCASTEL

PRÉSENTS: M. PRIOLLAUD Maire, Mme. PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, M. JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. FERRY, BRUN, ORTEGA (à partir de la délibération n°25-127) Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Elodie DUCASTEL
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRÉ
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. José PIRES

ABSENT: M. Charles SAVY

DÉLIBÉRATION: 25-154 Avenant à la convention de partenariat de gestion des espaces-verts en quartiers prioritaires de la ville avec Monlogement27

Certifié exécutoire Par transmission en sous-

Fait à Louviers, le

2 6 SEP. 2925

préfecture

2 6 SEP. 2325

Par affichage, le

2 8 SEP. 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture 027-212703755-20250925-25-154B-DE Date de télétransmission : 26/09/2025 Date de réception préfecture : 26/09/2025

N° 25-154

AVRENANT À LA CONVENTION À LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE GESTION DES ESPACES VERTS EN QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE AVEC MONLOGEMENT27

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Louviers, par délibération n°25-108 du 23 juin 2025, a validé une convention de gestion des espaces verts dans les quartiers prioritaires de la Ville avec le bailleur *MonLogement27*.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, les deux parties ont constaté la nécessité d'apporter certains ajustements à la convention initialement adoptée.

En particulier, le pourcentage de participation financière du bailleur doit être revu pour tenir compte aux surfaces dont le bailleur Mon Logement 27 est effectivement propriétaire dans le quartier de Maison Rouge. Si la participation financière de MonLogement27 est maintenue à hauteur de 50% pour le quartier des Acacias (annexe 1 de la convention), elle est révisée à 25% pour le quartier de Maison Rouge (annexe 2 de la convention).

Par ailleurs, afin de lever toute ambiguïté sur la date d'effet de la convention, les parties se sont accordées pour la fixer au 1er septembre 2025, précision désormais intégrée au texte conventionnel.

Les dispositions de ce partenariat décrites dans la convention jointe, s'appliquent, pour une durée de 3 ans, renouvelable expressément.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29

Considérant le projet de convention joint en annexe à la présente délibération.

APPROUVE le projet de convention joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité

Mme Anne Terlez et Monsieur Daniel Germain, intéressés ne prennent pas part au vote

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD